

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Séance du 14 février 2022
Dûment convoqué le 8 février 2022

En l'an 2022, le 14 février à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (25) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J-L DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J-L LACUBE, J-D LAPORTE, P-L LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS.

Absents (3) : C. NOLIN, M. RIFF, P. RIU.

Pouvoirs (7) : C. LANDRIEU (à P. CAMPS), G. VICENS (à P. BATAILLE), J. GARRABE-POUGET (à S. PONSA), P. PETITQUEUX (à S. VAILLS), F. OMHASAN (à A. LUNEAU), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), A. BOUSQUET (à M. GARCIA).

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Acte n° : CCPC-2022045-17

Rapport

VU l'article L1612-1 du code Général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

CONSIDERANT que les restes à réaliser ont été pris en compte et ont permis de liquider et mandater sur l'exercice 2022 les dépenses d'investissement prévues en 2021 et restant dues jusqu'au vote du prochain budget
Le Président explique également que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Primitif qui devra intervenir avant le 15 avril 2022.

Opérations	Chapitres	Total Prévu Budget 2021	Réalisé	RAR	1/4 Crédits
102 - ZAT Lac de Matemale	21 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €	16 772,42 €	3 227,58 €	5 000,00 €
102 - ZAT Lac de Matemale	23 - Immobilisations en cours	180 000,00 €	173 650,27 €	6 349,73 €	45 000,00 €
108 - Refuge des Camporells	23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	6 475,20 €	- €	5 000,00 €
109 - Siège Communauté de Communes	21 - Immobilisations corporelles	10 000,00 €	3 502,80 €	6 497,20 €	2 500,00 €
109 - Siège Communauté de Communes	23 - Immobilisations en cours	95 000,00 €	69 199,16 €	18 502,80 €	23 750,00 €
110 - Pistes ski de fond	21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €	64 498,32 €	20 000,00 €	25 000,00 €
110 - Pistes ski de fond	23 - Immobilisations en cours	70 000,00 €	3 600,00 €	10 000,00 €	17 500,00 €
113 - Promotion Pyrénées catalanes	23 - Immobilisations en cours	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	6 250,00 €
114 - Mont-Louis	23 - Immobilisations en cours	150 000,00 €	- €	30 000,00 €	37 500,00 €
116 - Piste de ski-roues	23 - Immobilisations en cours	96 000,00 €	95 448,88 €	551,12 €	24 000,00 €
119 - Randonnées	21 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	5 000,00 €
119 - Randonnées	23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	14 906,43 €	5 093,57 €	5 000,00 €
121 - Refuge Torn	23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €	7 325,26 €	- €	12 500,00 €
122 - Scierie intercommunale	23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €	9 874,00 €	30 000,00 €	12 500,00 €
124 - Signalisation touristique	23 - Immobilisations en cours	37 000,00 €	1 620,00 €	10 000,00 €	9 250,00 €
125 - Pistes DFCI	23 - Immobilisations en cours	30 000,00 €	- €	- €	7 500,00 €
128 - Bâtiment Llose	21 - Immobilisations corporelles	600,87 €	600,00 €	- €	150,22 €
128 - Bâtiment Llose	23 - Immobilisations en cours	44 399,13 €	38 973,64 €	2 000,00 €	11 099,78 €
129 - Institutionnel	23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
130 - Bâtiment technique La Quillane/Garage Llose	21 - Immobilisations corporelles	30 000,00 €	21 423,60 €	8 000,00 €	7 500,00 €
136 - Refuge Calme	23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	6 013,14 €	- €	5 000,00 €
137 - Médiathèques	21 - Immobilisations corporelles	40 824,80 €	- €	20 000,00 €	10 206,20 €
137 - Médiathèques	23 - Immobilisations en cours	577 687,60 €	9 980,40 €	60 000,00 €	144 421,90 €
140 - SCOT	20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	- €	5 000,00 €	7 500,00 €
141 - MSP	23 - Immobilisations en cours	26 456,92 €	22 716,28 €	3 740,64 €	6 614,23 €
142 - Refuges non gardés ONF	23 - Immobilisations en cours	15 000,00 €	- €	- €	3 750,00 €
144 - Refuge Bouillouses	23 - Immobilisations en cours	1 800 000,00 €	709 055,39 €	150 000,00 €	450 000,00 €
145 - Complexe Intercommunal Matemale	23 - Immobilisations en cours	2 880 000,00 €	176 823,91 €	150 000,00 €	720 000,00 €
146 - Bâtiment Accueil "Wat" Matemale	21 - Immobilisations corporelles	110 000,00 €	100 000,00 €	- €	27 500,00 €
146 - Bâtiment Accueil "Wat" Matemale	23 - Immobilisations en cours	10 000,00 €	1 080,00 €	8 920,00 €	2 500,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

149 - Tiers-Lieux	23 - Immobilisations en cours	150 000,00 €	7 140,00 €	20 000,00 €	37 500,00 €
150 - Campus Connecté	21 - Immobilisations corporelles	10 000,00 €	11 304,00 €	- €	2 500,00 €
150 - Campus Connecté	23 - Immobilisations en cours	80 000,00 €	40 840,80 €	37 855,20 €	20 000,00 €
151 - Maison France Service	21 - Immobilisations corporelles	75 000,00 €	54 216,40 €	2 000,00 €	18 750,00 €
152 - Voie Verte - Vélo Route	23 - Immobilisations en cours	52 000,00 €	- €	52 000,00 €	13 000,00 €
153 - XCO	23 - Immobilisations en cours	290 000,00 €	21 600,00 €	45 000,00 €	72 500,00 €
154 - Territoire Connecté	21 - Immobilisations corporelles	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	15 000,00 €
180 - Matériel Pôle Bâtiments/Infrastructures	21 - Immobilisations corporelles	131 000,00 €	86 520,18 €	44 479,82 €	32 750,00 €
181 - Matériel Services Administratifs	21 - Immobilisations corporelles	95 000,00 €	76 956,88 €	18 043,12 €	23 750,00 €
		7 500 969,32 €	1 852 117,36 €	872 260,78 €	1 875 242,33 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

De procéder à l'ouverture de ¼ des crédits ouverts au BP 2021 pour les opérations ci-dessus
D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le : 16/02/2022

Transmis en sous-préfecture le 16/02/2022

Document exécutoire à compter du 15/02/2022



<p>Envoyé le 16-02-2022 à la Préfecture Accusé de réception le 16-02-2022 <i>NOTIFICATION FAST</i></p>
--

